



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 29/2025

DEROGATION TEMPORAIRE POUR LIVRAISONS DE MATERIAUX ET DE MATERIELS

Le Maire de la Commune de Bellefontaine, Val d'Oise,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la Circulaire du 22 Juillet 1982,

Vu l'instruction interministérielle du 22 Octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par arrêtés successifs,

Vu la demande de la société BATIFORME 60 60530 FRESNOY EN THELLE,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des dispositions afin de permettre à l'entreprise d'être livrée en matériaux et matériels, au 9 bis rue Désiré Martin à Bellefontaine 95270.

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La circulation des poids lourds même supérieur à 12 tonnes nécessaire à la livraison et au transport de matériaux et de matériel est autorisée sur l'ensemble de la commune pour la société BATIFORME 60.

ARTICLE 2 : Cette dérogation est valable du 11 septembre 2025 au 31 janvier 2026.

ARTICLE 4 : L'entreprise devra permettre l'accès aux propriétés riveraines, aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, aux services de gendarmerie, aux interventions urgentes de dépannage des services d'Enedis et d'Engie et aux véhicules d'enlèvement des déchets ménagers.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera affiché et transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Asnières sur Oise et de Luzarches
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Survilliers-Saint-Witz
- Société BATIFORME 60

Fait à Bellefontaine le 11 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Noël DUCLOS